



## Garde d'enfant et pension alimentaire

Par **NLP1973**, le **23/04/2017** à **08:17**

Bonjour.

Je souhaiterais vous consulter sur la garde des enfants.

Mon mari et moi avons décidé de divorcer à l'amiable et de faire une garde élargie pour nos 2 filles (elles auront 9 et 7 ans à la rentrée) . J'aurais la garde et lui 1 week-end/2 du jeudi soir au lundi matin + la moitié des vacances scolaires.

- le notaire (ou juge) suit-il notre avis ou peut-il décider autrement ?

- La pension alimentaire sera t elle proratisée ? Comment se calcule t-elle ? Je gagne environ 32000 € /an et lui 37000.

- Y a t il des normes pour l'accueil de nos filles? Doivent elles avoir une chambre chacune dans les 2 logements ? Une période de transition dans un 2 pièces est elle acceptable (elles la chambre, moi le canapé). Je suis en bordure de Paris et tout est tellement cher... Je ne souhaite pas les changer d'école l'année prochaine pour ne pas les perturber davantage...

- si dans 1 an ou 2 je déménage pour me rapprocher de ma famille (je suis actuellement dans le 93 et ma famille dans le 92), est-ce que je risque de perdre la garde si lui reste dans le 93 ? Où si mon mari souhaite une garde alternée serait ce possible ?

Nous nous entendons bien, mais je préfère anticiper l'avenir...

Merci d'avoir eu la patience de me lire et de vos conseils [smile3]...

Nathalie.